



Mairie de Pévy

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 20 Mars 2026

Election du Maire

Le Conseil municipal s'est réuni pour procéder à l'élection du Maire et des Adjointes sous la Présidence de Monsieur Jean-Hugues Crétin le conseiller le plus âgé :

Un seul candidat s'est présenté pour la fonction de Maire M Daniel Vaquette

les résultats du dépouillement sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6
- M. Daniel VAQUETTE a obtenu : DIX (10) voix ; ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Après en avoir délibéré, décide la création de 2 postes d'adjoints.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Elections des Adjointes

Sous la Présidence de Mr Daniel Vaquette

Deux élus se sont présentés à la candidature de 1^{er} Adjoint : M Reynald WERBROUCK et Mme Anne CAMBRESY

les résultats du dépouillement sont les suivants :

- Election du Premier adjoint

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5
- M. WERBROUCK Reynald : sept (07) voix
- Mme CAMBRESY Anne : deux (2) voix

M. WERBROUCK Reynald ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier Adjoint au Maire.

- Election du Second adjoint

Sous la présidence de M Daniel Vaquette :

Une seule candidate s'est présentée Mme Laurence THENAULT

les résultats du dépouillement sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

- Mme THENAULT Laurence a obtenu : dix (10) voix, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2^{ème} Adjointe au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Indemnités du Maire et Adjoint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec effet immédiat à la date de transmission de la délibération

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- Maire : 28,10 % de l'indice 1027 du taux terminal

- Adjoint : 10.89 % de l'indice 1027

Les indemnités des Adjointes seront calculées à compter de l'installation du conseil municipal,

En appliquant à l'indemnité maximum d'un taux de 10.89 % de l'indice 1027, fixé par le CGCT, pouvant être accordée aux adjoints un taux inférieur du taux de l'indice maximal.

Délégations consenties au Maire

Suivants les dispositions du code général des collectivités (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de déléguer ces attributions à Mr le Maire et

- D'autoriser le Maire à subdéléguer tout ou partie des attributions à un adjoint ou un conseiller municipal.

Les Commissions Communales de PEVY

Commissions	Désignations Délégués
Commissions des chemins	Jean-Philippe DEGENNE, Reynald WERBROUCK, Didier FAUVET
Commissions des Fêtes	Anne CAMBRESY, Séverine GODIN, Jean-Philippe DEGENNE
Commissions d'appel d'offres	Reynald WERBROUCK, Laurence THENAULT, Jérôme MAINRECK
Commissions du fleurissement et environnement	Reynald WERBROUCK, Séverine GODIN, Laurence THENAULT, Anne CAMBRESY
AGEDI	Daniel VAQUETTE